© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Alcoolisme discret?

Par Profil supprimé Postée le 08/03/2012 14:00

Bonjour,
je vous écrit concernant le problème de ma maman. Elle a 50 ans et moi 24 ans: depuis au moins vingt ans elle rencontre des problèmes avec l'alcool. Les origines de ce problème sont pour moi connues: elle n'a pas connu son père, qui s'est évéré êtro homosexuel, elle travaille beaucoup elle se lève 7 jours sur 7 à 6h du matin et elle fait preuve d'une très grande sensibilité. Les contrariétés du quotidient peuvent aussi avoir une conséquence sur ses prises d'alcool. Ce problème n'est connu que de mon père ma soeur et moi car il est n'est pas flagrant. Je dirais même que personne de la famille ne pourrait pas imaginer ça d'elle car elle est considéré comme une personne très sérieuse. En fait,tous les 3 jours environ, je remarque que le comportement de ma mère est changé: elle devient irritable, tient des propos inapropriés et cela finit entre nous le plus souvent par une dispute ou sur mon départ. Je peux aussi physiquement remarquer lorsqu'elle a bu: rougeurs sur le visage, regard, expressions qui reviennent, changement de l'intonation et même le remarquer au téléphone. Je ne pense pas qu'elle consomme beaucoup d'alcool mais plutot quelques verres de vin et cela est suffisant pour que cette "nouvelle mère" m'insupporte. Il m'arrive de retrouver des verres de vin planqués sous son bureau, et j'ai remarqué que lorsqu'elle buvait de l'alcool elle prenait soin de rincer son verre avec de l'eau. Il y a eu quelques situations graves il y a plusieurs années: on la retrouvé couchée dans son lit imbibée d'alcool après avoir vomi. Mais au quotidient cela ne se remarque pas pour quelqu'un de l'extérieur. Nous avons essayé de lui en parlé avec ma soeur mais elle ne reconnait pas ce problème et il n'est pas possible d'avoir une discussion avec elle. Mon père ne lui en parle jamais. J'ai tendance à me dire lorsqu'elle a bu que le lendemain elle sera redevenu normale et lorsque c'est le cas nous n'en reparlons pas. Je ne sais pas quoi faire. Je ne sais même pas s'il s'agit d'alcoolisme car cela reste "discret" mais je considère cela comme une facon de fuire la réalité. Merci pour votre aide.

Mise en ligne le 09/03/2012

Bonjour,

Que le mot « alcoolisme » soit posé ou non sur le comportement de votre mère n’est pas, à notre sens, nécessaire pour comprendre la souffrance qui en découle.

Tout porte à croire que vous avez des choses à dire à votre mère mais qu'un blocage existe. Peut-être pourriez-vous réfléchir à ce que cela provoque chez vous, aux sentiments qui sont associés (colère, tristesse, incompréhension, impuissance…), à votre manière de vous impliquer ou non dans ses moments d'alcoolisation ou d'abstinence, entre autre.

Le fait de vous positionner vous-même par rapport à sa situation peut vous permettre d' être moins « perdue » et donc d'avancer.

Sachez qu'il existe des centres de soins en addictologie qui reçoivent usagers et entourage en consultations individuelles, gratuites et confidentielles. Ces professionnels peuvent vous aider dans votre réflexion si vous en avez besoin, nous vous transmettons les coordonnées d'un centre proche de chez vous.

N'hésitez pas à transmettre ces coordonnées et notre numéro (Drogues Info Service, au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h) à votre père et votre sœur. Chacun, à sa manière, vit cette situation plus ou moins difficilement, d'autant plus lorsque aucun soutien ne peut venir de l'extérieur par la famille ou les amis. Il serait donc important de pouvoir partager, être conseillé et soutenu par des professionnels pour tenter d'y voir plus clair.

Enfin, dans un souci de protection de l'anonymat, nous nous sommes permis d'enlever votre prénom, merci.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Baudelaire

17 Place Turenne
57100 THIONVILLE

Tél : 03 82 59 29 73
Site web : www.ch-jury.fr
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h sauf mercredi après-midi.

Voir la fiche détaillée